



CPAS de Baelen

Date d'expertise : 16 novembre 2024

Rue de la Régence
4837 Baelen

087 76 01 13
info.cpas@baelen.be

Information générales

Un CPAS, ou "centre public d'action sociale", assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen. Chaque commune ou ville a son propre CPAS offrant un large éventail de services.

→ Qui peut faire appel aux services d'un CPAS ?

En Belgique bon nombre de gens disposent de moyens de subsistance insuffisants ou sont parfois sans domicile fixe. Toutes ces personnes peuvent bénéficier de l'assistance sociale du CPAS.

Chaque personne résidant légalement en Belgique a droit à une assistance sociale. Cette assistance sociale a pour but de garantir un revenu minimum à l'ensemble de la population.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale, certaines conditions doivent être remplies. Avant de l'octroyer, le CPAS effectue, dans chaque cas, une enquête sur les moyens de subsistance de la personne concernée.

Le CPAS examine quelle aide est la plus adaptée en fonction de la situation personnelle ou familiale de la personne concernée et lui offre les moyens adéquats de subvenir à ces besoins.

→ Quelle aide offre le CPAS?

Les services proposés par le CPAS :

- Aide juridique
- Aide juridique de première ligne.
- Allocation de chauffage
- Intervention partielle dans le paiement de la facture de combustibles
- Bien vivre chez soi
- Collaboration entre bibliothèque communale et service de dépannage
- Insertion par le sport
- Le logement d'urgence
- Portail du surendettement
- Protocole Disparition Seniors au domicile
- Service de dépannage
- Service de médiation de dettes
- ...éviter la marginalisation des familles en leur permettant de vivre décemment pendant le remboursement de leurs dettes.
- Service de repas à domicile
- Service de Télévigilance

01 Les services sont destinés à

Le public cible

Des personnes en situation de handicap

Les personnes aveugles

Les personnes mal voyantes

Les personnes sourdes

Les personnes mal entendantes

Les personnes présentant une déficience intellectuelle

Les personnes présentant des troubles de l'apprentissage.

Les personnes ayant des difficultés psychiques ou psychologiques

Des catégories d'âge

Les jeunes adultes de 19 à 21 ans

Les adultes de 22 à 64 ans

Les séniors de 65 à 79 ans

Les séniors de plus de 80 ans

Auteur :

Gwen Fourmanois

